

# LES ENFANTS DU CME S'INTERESSENT AUX ANIMAUX ERRANTS

Nous, élus, du conseil municipal des enfants, nous avons décidé de nous informer sur le sujet des animaux errants car nous trouvons qu'ils sont de plus en plus nombreux sur notre commune ; et plus particulièrement les chats.

Pour trouver des réponses à toutes nos questions, nous avons fait appel à Emilie, vétérinaire de formation et conseillère municipale d'une commune de Haute Savoie.

Voici quelques-unes des questions que nous lui avons posées pour lesquelles vous vous êtes peut-être déjà interrogés. Nous espérons que ces réponses vous serviront !

- Que doit-on faire lorsqu'on trouve un animal errant ? (chien, chat)

1. Toujours être prudent, on ne connaît pas l'animal, ni ses réactions.
2. S'assurer qu'il est bien "errant" et pas juste en train de se promener.
3. Vérifier s'il porte un collier avec un numéro de téléphone, un tatouage pour identifier ses éventuels propriétaires. Si vous ne trouvez rien, peut-être a-t-il une puce. Pour vérifier si un animal a une puce : contacter la SPA, un vétérinaire, la gendarmerie ou un refuge qui possèdent un lecteur de puce. Cela permettra de trouver les coordonnées des propriétaires.
4. Lui donner à boire.

- Que faire lorsqu'on trouve des chatons sans leur maman ?

Bien vérifier que la maman ne soit pas aux alentours. Une maman chat peut s'absenter un moment pour aller chercher à manger. Attention, ne pas les déplacer.

Seulement si vous êtes sûres que la maman ne reviendra pas (après 5h), prenez les chatons et appelez un refuge ou la SPA.

- Faut-il donner à manger à un animal errant ? Que lui donner ?

C'est interdit par la loi de le faire dans l'espace public. Si vous le faites, c'est uniquement chez vous. Attention si vous le faites une fois, l'animal va revenir...

Vous pouvez donner des croquettes, des pâtés, des restes de table en évitant les os de poulet.

Donnez-leur aussi de l'eau.

- Si cet animal est blessé, comment intervenir ?

Être très prudent car un animal qui a mal peut agresser à cause de la douleur.

Si c'est un animal domestique (chien, chat), il faut contacter son propriétaire. Si on ne retrouve pas son propriétaire et que l'animal a besoin de soins, le vétérinaire lui donnera les soins minimums pour qu'il ne souffre pas.

Le problème s'il faut faire plus de soin est de savoir qui paiera la facture...

- Peut-on soigner nous-même un animal blessé ?

Si c'est un animal sauvage → non.

Si c'est un animal domestique et que vous ne trouvez pas son propriétaire vous pouvez faire de petits soins de désinfection. Attention, ne donnez surtout pas de médicaments sans l'avis d'un vétérinaire.

- Dans notre commune, il y a de plus en plus de chats. Comment faire pour limiter leur propagation ?

Le meilleur moyen de limiter leur propagation est de stériliser les chats.

Un seul couple de chat peut engendrer 20 736 chatons en 4 ans !

## CAMPAGNE DE STÉRILISATION :

La stérilisation c'est essentiel !

### PROLIFÉRATION DES CHATS :

ANNÉE 0



1 COUPLE

ANNÉE 1



JUSQU'À 12 CHATONS  
(3 PORTÉES)

ANNÉE 2



JUSQU'À 144 CHATS

ANNÉE 3



JUSQU'À 1728 CHATS

ANNÉE 4



JUSQU'À 20736 CHATS

# STOP!

## AUX IDÉES REÇUES

LES FEMELLES DOIVENT FAIRE AU MOINS UNE PORTÉE : **FAUX!**

Les chats femelles n'ont ni besoin ni plaisir à avoir des petits. La stérilisation est souhaitable dès 6 mois, avant les premières chaleurs, qui sont pénibles pour vous mais aussi pour elles.

MON CHAT VA CHANGER DE CARACTÈRE SI JE LE FAIS STÉRILISER : **FAUX!**

Il restera lui-même ! Il sera simplement plus facile à vivre : moins bagarreur, plus câlin, et bonus, son urine sentira moins mauvais.

IL FAUT ATTENDRE L'ÂGE ADULTE POUR LA STÉRILISATION : **FAUX!**

La stérilisation c'est :  
 • dès 5 mois pour les mâles  
 • dès 6 mois pour les femelles